

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>	<b>A3</b>
<b>Investissement apprentissage</b>	<b>191</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.4221-1 et suivants et L.1611-4,
- VU** le Code du travail, notamment la 6ème partie - Livre III relative à la formation professionnelle, et son article L.6211-3,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte-rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales qui lui est annexé,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 mars 2018 adoptant le Plan de bataille pour l'emploi,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** les délibérations de la Commission permanente du 8 juillet 2013, du 29 septembre 2014, du 15 décembre 2014, du 2 mars 2015 et du 31 mars 2017 affectant une autorisation de programme de 3 583 597 € au profit de l'association du CFA des MFR de Vendée pour la construction d'un internat et la réhabilitation des locaux (opération n°2013-08555),
- VU** la délibération du Conseil régional des 15 avril et 16 octobre 2015 et la délibération de la Commission permanente des 9 novembre 2015 et 18 novembre 2016 affectant une autorisation de programme de 5 226 000 € pour le projet université régionale des métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire du CFA URMA ESFORA, opération

n°15D10380,

- VU** la délibération de la Commission permanente du 26 février 2016 approuvant la convention de subvention d'investissement entre la Caisse des Dépôt et Consignations et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire et le Conseil Régional des Pays de la Loire relative au projet Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 19 mai 2017 approuvant l'avenant-type relatif aux subventions des investissements et d'équipements des CFA,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018 affectant une autorisation de programme de 3 000 000 € au profit du LEGTA EDGAR PISANI, pour la restructuration des bâtiments du CFA (opération n°18D09061),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018 affectant une autorisation de programme de 57 940 € au profit de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire - URMA CIFAM, pour l'acquisition d'équipements informatiques (opération n°2018-10876),

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion

Après en avoir délibéré,

1 - DOSSIERS TRAVAUX 2021

CFAI - AFPI PAYS DE LA LOIRE - Pôle formation UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie) à Angers

**ATTRIBUE**

une subvention de 2 550 000 € TTC , pour une dépense subventionnable de 10 200 000 € TTC au CFAI - AFPI Pays de la Loire, au titre de la construction du Pôle formation UIMM à Angers;

**AFFECTE**

l'autorisation de programme correspondante;

**AUTORISE**

la dérogation aux articles 11 et 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional en date des 9 et 10 juillet 2020;

**APPROUVE**

la convention présentée en 1 - annexe - 1;

**AUTORISE**

la Présidente à la signer;

LA GERMINIERE

**ATTRIBUE**

une subvention de 95 000 € TTC, pour une dépense subventionnable de 95 000 € TTC au lycée La Germinière pour l'installation bâtiments modulaires;

AFFECTE

l'autorisation de programme correspondante;

## 2 - DOSSIERS EN MAITRISE D'OUVRAGE REGIONALE

EDGARD PISANI - LE FRESNE - (opération n°18D09061)

AFFECTE

une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 1 200 000 € TTC au titre de la restructuration des bâtiments du CFA du Fresne, portant le montant total de l'affectation à 4 200 000 € TTC (opération n°18D09061);

MODIFIE

le libellé de l'opération opération n°18D09061 « Restructurations partielles des bâtiments I0 et J0 (aile ouest) » comme suit : « Restructuration - extension du CFA (bâtiments I, J, K) »;

CMAR PAYS DE LA LOIRE - URMA ESFORA (opération n°15D10380)

AFFECTE

une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 1 100 000 € TTC, au titre de restructuration du CFA URMA ESFORA, portant le montant total de l'affectation à 6 326 000 € TTC (opération 15D10380);

## 3 - DOSSIERS EQUIPEMENTS 2021

LEGTA NATURE - CFA AGRI NATURE

ATTRIBUE

une subvention de 50 126 € TTC, pour une dépense subventionnable de 50 126 € TTC au LEGTA NATURE à la Roche sur Yon, pour l'acquisition d'équipements informatiques;

AFFECTE

l'autorisation de programme correspondante;

ATTRIBUE

une subvention de 184 754 € TTC, pour une dépense subventionnable de 184 754 € TTC au LEGTA NATURE à la Roche sur Yon pour l'acquisition d'équipements mobiliers;

AFFECTE

l'autorisation de programme correspondante;

## 4 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION PIA ENTRE LA REGION, LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION ET LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES PAYS DE LA LOIRE

APPROUVE

l'avenant n°1 à la convention de subvention d'investissement entre la Caisse des dépôts et consignations et la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat des pays de la Loire et le

Conseil régional des pays de la Loire relatif au projet Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat des pays de la Loire, présenté en 4 - annexe - 1;

**AUTORISE**

la présidente à signer l'avenant n°1 à la convention de subvention d'investissement entre la Caisse des dépôts et consignations et la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat des pays de la Loire et le Conseil régional des pays de la Loire relatif au projet Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire, présenté en 4 - annexe - 1;

**5 - PROROGATIONS DE SUBVENTIONS**

**PROROGÉ**

la durée de validité d'un an de la subvention n° 2013\_08555 relative à la construction d'un nouvel internat et la réhabilitation de locaux du St Michel Mont Mercure, dont l'organisme gestionnaire est l'association du CFA des Maisons Familiales Rurales de Vendée;

**AUTORISE**

la présidente à signer l'avenant de prorogation correspondant, conformément à l'avenant-type approuvé lors de la Commission permanente du 19 mai 2017;

**PROROGÉ**

la durée de validité d'un an de la subvention n° 2018\_10676 relative à l'acquisition d'équipements informatiques : ordinateurs, bornes WIFI, vidéoprojecteur, licences, logiciels, pour le CFA URMA CIFAM à Ste Luce sur Loire, dont l'organisme gestionnaire est la CMAR.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

REÇU le 15/02/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs